

Secrétariat Général

Date : 16 janvier 2020

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN – Yoann VIGNER

Objet : Préavis de grève nationale

Monsieur Didier GUILLAUME

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne

75349 PARIS 07SP

Monsieur le Ministre,

La première session d'épreuves communes de contrôle continu (E3C), démarre dans quelques jours. Les conditions d'élaboration, de passation et de correction imposées pour cette première session entraînent une dégradation des conditions de travail des enseignant.es de l'Enseignement Agricole :

- problèmes techniques et pédagogiques que pose l'organisation de ces épreuves,
- inégalité de traitement entre les élèves et les personnels de l'Education nationale et ceux de l'Enseignement Agricole, les enseignant.es des EPLEFPA n'ayant eu accès à la Banque Nationale de Sujet que 10 jours après ceux de l'EN,
- incertitudes et difficultés pour la correction des copies numérisées,
- absence d'informations concernant une éventuelle rémunération des correcteur.rices, les enseignant.es des lycées agricoles publics n'ayant eu aucune information,
- ...

Pour l'ensemble de ces raisons, le Snetap-FSU vous demande de renoncer à cette session des E3C et dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des enseignant.es titulaires et contractuel.les des EPLEFPA du 22 janvier au 13 mars 2020 .

Le Snetap-FSU reste disponible pour toute négociation les revendications des personnels.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de la détermination du Snetap-FSU à défendre le service public d'enseignement et de formation agricole.

Olivier BLEUNVEN
Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU

